

## Débit préautorisé (DPA) pour les produits d'assurance

### 1 Renseignements sur la police

<b>PROPRIÉTAIRE(S)</b>		Numéro(s) de police(s) <i>ivari</i> : _____	
Nom de famille	Prénom	Nom de famille	Prénom

### 2 Renseignements sur le payeur SI AUTRE QUE LE PROPRIÉTAIRE

M. M <sup>me</sup> M <sup>lle</sup> Autre _____		
Nom de famille	Prénom	Initiale
Numéro et rue		App. ou bur.
Ville	Province	Code postal
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Lien avec le ou les propriétaires	
Profession du payeur	Quel est le secteur d'activité?*	
Si le payeur est une entreprise, veuillez en indiquer le numéro.	Lieu de délivrance	

\* Pour la liste des secteurs d'activités valables, visitez <https://ivari.ca/fr/outils-et-ressources/administration/> et effectuez une recherche du formulaire IP-LP1971FR.

### 3 Renseignements sur les débits préautorisés VEUILLEZ JOINDRE UN CHÈQUE PERSONNALISÉ PRÉIMPRIMÉ ANNULÉ

Cochez une option :

Ouvrir un nouveau compte DPA (joindre un chèque nul préimprimé ou une lettre d'instructions de la banque)

Utiliser le compte DPA déjà rattaché à la police d'*ivari* n° \_\_\_\_\_ (chèque « nul » non requis)

La date de retrait correspondra à la date d'effet de la police. Si vous préférez une autre date, veuillez indiquer un jour entre le 1<sup>er</sup> et le 28 seulement.

Retrait commençant le (entre le 1<sup>er</sup> et le 28 du mois) : (JJ/MM/AAAA) \_\_\_\_\_ Montant total \_\_\_\_\_ \$

**Pour les polices d'assurance vie universelle : si vous sélectionnez une date de retrait ultérieure à la date de votre police, la date de retrait sera automatiquement changée afin de la faire correspondre à la date de la police.**

Si la date du DPA tombe un jour non ouvrable ou un jour férié, le DPA sera effectué le jour ouvrable suivant.

Fréquence : mensuelle    trimestrielle    semestrielle<sup>†</sup>    annuelle    <sup>†</sup>Cette option n'est pas offerte au titre de tous les régimes.

## 4 Reconnaissance et autorisation

**J'autorise/Nous autorisons** *ivari* à effectuer les prélèvements automatiques mensuels à partir de mon/notre compte bancaire aux fins du paiement des primes d'assurance exigibles à partir de la date à laquelle j'ai/nous avons signé la présente autorisation. Les montants prélevés peuvent varier en fonction des dispositions de mon/notre contrat d'assurance et tel que l'exige l'administration de ma/notre police. **Je renonce/Nous renonçons au préavis à l'égard du montant ou de la date de chaque prélèvement automatique de mon/notre compte.** Si la banque ou l'institution financière n'honore pas un prélèvement à la première présentation, *ivari* peut faire une deuxième tentative dans les 5 jours ouvrables suivants. Elle se réserve toutefois le droit d'exiger un autre mode de paiement si le prélèvement n'est toujours pas effectué. Tous les prélèvements automatiques uniques seront traités comme des retraits personnels, tels qu'ils sont définis dans la Règle H-1 de l'Association canadienne des paiements. Cette entente peut être résiliée en tout temps par moi/nous ou *ivari* sur préavis écrit de 5 jours. Je reconnais/Nous reconnaissons que la révocation de la présente entente de PDA peut entraîner la perte de ma couverture d'assurance, à moins qu'*ivari* ne reçoive le paiement par un autre moyen. Tout remboursement de prime dans le cadre de la présente autorisation se fera en faveur du propriétaire de la police. Vos renseignements pourraient être utilisés, consignés et consultés de façon sécurisée dans d'autres pays selon les lois qui y sont applicables. Par exemple, les renseignements pourraient être divulgués en réponse à des demandes émanant de gouvernements, de tribunaux ou d'autorités chargés de l'application des lois de ces pays.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation en communiquant avec votre institution financière ou en visitant [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Si vous avez des questions concernant les prélèvements sur votre compte bancaire, communiquez avec nous par téléphone au 1-800-846-5970 ou par télécopieur au 1-800-661-7296. Vous pouvez également nous écrire à cet égard à : *ivari*, 500-5000, rue Yonge, Toronto (Ontario), M2N 7J8.

Vous avez certains droits de recours lorsqu'un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, vous avez le droit au remboursement de tout débit non autorisé ou non conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir un formulaire de demande de remboursement ou plus d'informations sur les droits de recours, vous pouvez contacter votre institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Signer  
ici

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

Date : \_\_\_\_\_  
(JJ/MM/AAAA)

Signer  
ici

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

Date : \_\_\_\_\_  
(JJ/MM/AAAA)

Signer  
ici

\_\_\_\_\_  
Signature du payeur

Date : \_\_\_\_\_  
(JJ/MM/AAAA)



500-5000, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2N 7J8 • Téléphone : 1-800-846-5970 • Télécopieur : 1-800-661-7296